Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1977)

Rubrik: Services de soutien aux opérations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de 1977, afin de constater les suites données à leurs recommandations et l'application de nouvelles dispositions prises par les autorités iraniennes en faveur des prisonniers incarcérés.

Cette seconde série de visites a eu lieu du 3 au 24 octobre et les délégués du CICR sont retournés dans 17 prisons; ils ont visité 2449 « détenus de sécurité », dont approximativement 500 nouveaux prisonniers.

RÉPUBLIQUE ARABE DU YÉMEN. — Du 23 avril au 15 mai, un délégué du CICR a effectué une nouvelle série de visites de lieux de détention en République arabe du Yémen. Il s'est rendu dans 10 lieux de détention à Sanaa et en province, où se trouvaient une trentaine de « détenus politiques ». A cette occasion, divers secours (médicaments, vêtements, couvertures, nattes, citernes pour l'eau etc.) ont été fournis dans les lieux de détention (cf. p. 35 du présent Rapport).

Services de soutien des opérations

Secours

Les tableaux reproduits plus loin illustrent ce qu'a été l'activité du CICR dans le domaine des secours, dont une cinquantaine de pays ont bénéficié en 1977, pour une valeur totale de 46,6 millions de francs suisses.

En ce qui concerne les actions avec financement spécial (voir ci-après), engagées par le CICR seul (Afrique australe, Chili, Chypre, Comores, Erythrée, Liban, Ogaden) ou en collaboration avec la Ligue (Indochine), avec l'appui des Gouvernements, des Sociétés nationales ou d'organisations diverses, c'est à 11,6 millions de francs suisses que se chiffre la valeur des secours de toute nature acheminés vers les zones d'intervention, soit par le CICR, soit directement par les donateurs, mais sous contrôle du CICR.

Grâce aux accords conclus avec la Communauté Economique Européenne (CEE) et la Confédération suisse, le CICR a pu fournir à 15 pays une aide alimentaire représentant une valeur globale de 34,2 millions de francs suisses. (Voir p. 34.)

L'assistance aux « détenus politiques » et aux familles les plus nécessiteuses de ces derniers a représenté un montant total de près de 653 000 francs suisses (non compris le Chili). (Voir p. 35.)

Enfin, dans le cadre des missions de ses délégués régionaux (voir p. 35), le CICR a fourni des aides diverses à une vingtaine de Sociétés nationales pour un montant de 112 680 francs suisses.

Une aide médicale, représentant 86 350 francs, a également été consentie aux services de santé ou organisations humanitaires de certains mouvements de libération.

ACTIONS AVEC FINANCEMENT SPÉCIAL

(secours en nature)

11,6 Mio

Afrique australe	Fr.s. 1 273 800,—
Chili	Fr.s. 206 700,—
Chypre	Fr.s. 123 200,—
Comores	Fr.s. 50 000,—
Erythrée	Fr.s. 1 866 200,—
Indochine	Fr.s. 3 060 000,—
Liban ¹	Fr.s. 3 281 400,—
Ogađen	Fr.s. 1 757 100,—

¹ Dont Fr.s. 143 800,— pour les réfugiés libanais en Syrie.

Ces postes ne comprennent pas l'aide alimentaire fournie par la CEE et la Confédération suisse (voir tableau p. 34). Les montants indiqués ci-dessus représentent la valeur des dons en nature fournis par les donateurs (Gouvernements, Sociétés

en nature fournis par les donateurs (Gouvernements, Sociétés nationales, divers) et la valeur des secours achetés par le CICR, ou par le « Bureau Indochine », avec les contributions en espèces des donateurs.

TRANSPORTS

1,4 Mio

Les transports organisés par le CICR et financés par lui (puis généralement remboursés par les budgets *ad hoc* des actions spéciales) ont coûté 1,42 million de francs suisses et se répartissent comme suit:

Modes de transports	Tonnes	Francs suisses
1. Envois par moyens de transports réguliers	- , " - ; .	90 ST 1 8
 Voie maritime ou surface . 	907.6	326 615,—
— Avion	43,6	216 624,—
2. Transports par affrètements		
— Bateau	9 741,0	386 826,—
— Avions cargo	84,2	496 308,—
Total	10 776,4	1 426 373,—

Notons que le CICR a, en outre, dépensé plus de 158 000 francs suisses au titre des primes d'assurance pour les transports, ainsi que 11 959 francs pour l'importation de 33,5 tonnes de matériel de secours (surtout des médicaments).

Bénéficiaires	Total Fr.s.	Confédération suisse		Communauté Economique	omique Européenne	
Beneficialités	Total F1.s.	Nature	Valeur Fr.s.	Nature	Valeur Fr.s.	
Afrique	576 800,—		576 800,—			
Mozambique Somalie	396 800.— 180 000,—	49,6 t lait en poudre entier 200 t farine de blé	396 800,— 180 000,—			
Amérique latine	1 457 000,—		232 000,—		1 225 000,—	
— Bolivie — Haïti — Honduras — Paraguay	1 050 000,— 120 000,— 72 000,— 40 000,—	15 t lait en poudre entier 9 t lait en poudre entier 5 t lait en poudre entier	120 000,— 72 000,— 40 000,—	300 t lait écrémé en poudre	1 050 000,—	
— Uruguay	175 000,—			50 t lait écrémé en poudre	175 000,—	
Asie	7 234 000,—		304 000,—		6 930 000,—	
— Philippines	4 278 000,—	20 t lait en poudre entier	160 000,—	700 t lait écrémé en poudre 1 668 t riz	2 450 000,— 1 668 000,—	
— Thaïlande — Vietnam	1 019 000,— 1 937 000,—	18 t lait en poudre entier	144 000,—	250 t lait écrémé en poudre 1 937 t riz	875 000,— 1 937 000,—	
Moyen-Orient	24 932 700,—		1 290 000,—		23 642 700,—	
— Israël et terr. occupés	2 672 000,—	***		2 500 t farine 422 t riz	2 250 000,— 422 000,—	
— Jordanie	2 043 700,—	500 t farine	450 000,—	200 t lait écrémé en poudre	700 000,—	
— Liban	19 027 000,—	·		993 t farine 1 600 t butteroil 1 590 t farine 1 996 t riz	893 700,— 12 800 000,— 1 431 000,— 1 996 000,—	
Suri-	690,000	05 t lait antian	680,000	800 t lait écrémé	2 800 000,—	
— Syrie	680 000,—	85 t lait entier	680 000,—			
du Yémen	510 000,—	20 t lait entier	160 000,—	100 t lait écrémé	350 000,—	
	34 200 500,—		2 402 800,—		31 797 700,—	

^{*} La distribution de cette aide a été souvent confiée aux Sociétés nationales.

AIDE AUX DÉTENUS ET A LEURS FAMILLES

Fr.s. 652 830

AIDE AUX SOCIÉTÉS NATIONALES

Fr.s. 112 680

A Cui aura	99 300
Afrique	
Afrique du Sud	13 000
Angola	2 100
Botswana	230
Burundi	15 250
Kenya	1 220
Rhodésie/Zimbabwe	67 300
Swaziland	50
Zambie	150
	100 m
Amérique latine	109 410
Argentine	53 190
Bolivie	18 640
Guatemala	270
Paraguay	37 060
Pérou	250
	12
Asie	33 720
Indonésie	7 600
Malaisie	720
Philippines	18 400
Sri Lanka	3 000
Thaïlande	4 000
Thanande	1 4000
Europe	10 000
Portugal	10 000
1 Ortugal	10 000
Moven-Orient	400 400
	362 000
Israël et Territoires occupés	1 500
Jordanie	
Egypte	250
Rép. arabe du Yémen	36 650
** ***	0.8

Afrique	54 430
Botswana ¹	30 000
Burundi	90
Haute Volta	910
Ile Maurice	2 150
Malawi	6 850
Ouganda	1 150
Rhodésie/Zimbabwe ²	2 200
Rwanda	80
Swaziland	7 000
Togo	4 000
-	B B
Amérique latine	4 550
Bahamas	230
Panama	4 320
Asie	33 800
Malaisie	30 800
Népal	3 000
Europe	1 900
Bulgarie	1 500
Hongrie	100
Roumanie	300
Moyen-Orient	18 000
Israël (pour Croissants-Rouges locaux dans	
terr. occ.)	4 500
Jordanie	1 500
Syrie	3 500
Rép. dém. pop. du Yémen	8 500
rep. dom. pop. du Temen	0 300
	x y

¹ Aide en faveur des réfugiés.

² Dont 1820 francs pris en charge par l'action spéciale « Afrique australe ».

Division médicale

Pour réaliser les activités de la fonction médicale sur le plan pratique et pour coordonner l'action sanitaire des délégations du CICR sur le terrain, le CICR a créé, en 1977, au sein de son Département des Opérations, une Division médicale.

Il appartient à cette Division de recruter, sélectionner et préparer les médecins qui serviront le CICR comme délégués, pour les actions imminentes ou en cours, soit dans une activité de protection (comme les visites à des prisonniers de guerre ou à des « détenus politiques »), soit pour une action d'assistance (comme un service d'hôpital pendant les hostilités, par exemple). Pour chacune de ces activités, il faut aussi un personnel médical auxiliaire, qui doit recevoir une formation.

La Division médicale doit également planifier chaque action avant qu'elle soit entreprise: il est nécessaire d'inventorier les besoins, d'évaluer le nombre des personnes à secourir et de déterminer dans quel domaine et de quelle façon le CICR peut leur venir en aide, en tenant compte des ressources locales existantes et de la situation concrète.

Enfin, la section pharmaceutique, rattachée à la Division médicale, traite l'ensemble des questions touchant à l'achat et au stockage des médicaments et du matériel sanitaire; pour leur transport jusqu'aux délégations et l'évacuation des surplus, la section pharmaceutique travaille en collaboration avec la Division des secours.

Du 3 au 5 mai 1977, la Division médicale a organisé à Cartigny, près de Genève, un cours de formation pour délégués-

médecins. Première expérience du genre, cette réunion visait à améliorer la qualité des interventions dans le domaine médical, par un échange de vues entre médecins ayant déjà fait des missions sur le terrain et candidats.

Une cinquantaine de praticiens ont participé à ce séminaire. Etaient inscrits au programme des points généraux, comme la médecine préventive et tropicale, mais aussi des questions techniques concernant l'organisation du travail: composition des équipes chirurgicales, rôle des équipes mobiles, secours avec évaluation des besoins, stockage des médicaments, distribution, etc. L'aspect «protection» de la mission médicale a également été étudié en relation avec la visite des lieux de détention.

Le chef de la Division médicale a effectué plusieurs missions d'évaluation s'inscrivant dans le cadre des actions conduites par le CICR au Liban et en Afrique australe (Rhodésie/Zimbabwe et Mozambique).

Au total, 37 personnes — médecins, infirmiers et pharmaciens — ont participé à des activités du CICR en 1977, dont 14 au Liban, 8 en Afrique (Rhodésie/Zimbabwe, |Afrique du Sud, Ethiopie, Somalie, Comores) et 8 en Amérique latine (Argentine, Chili, Pérou, Bolivie et Paraguay), 3 en Iran, 2 en Indonésie, une en Israël et dans les territoires occupés et une en Espagne.

Quant à l'assistance matérielle, environ 114 tonnes de médicaments et matériel médical, pour une valeur de 2,7 millions de francs suisses, ont été acheminés et distribués par le CICR, principalement en faveur des victimes des conflits en Afrique australe, au Liban et en Ogaden.

LA FONCTION MÉDICALE

Placée sous la direction du médecin-chef, la fonction médicale joue un rôle qui devient de plus en plus important au sein du CICR. Il s'agit tout d'abord, pour le médecin-chef, d'étudier l'ensemble des problèmes médicaux et paramédicaux qui se présentent et de les traiter en fonction de la pensée et de l'action humanitaire du CICR, de suivre et d'encourager le développement et la diffusion du droit humanitaire dans le domaine du service de santé, puis de prendre toutes les mesures pratiques afin d'assurer la réalisation, dans le domaine médical, des tâches traditionnelles de protection et d'assistance du CICR.

Pour cela, le médecin-chef, qui dépend directement du Conseil exécutif, doit non seulement collaborer étroitement avec les divers services du CICR, mais encore se maintenir en contact permanent avec les autres organismes humanitaires internationaux, avec les responsables médicaux dans les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et les services de santé des armées, de même qu'avec les Sociétés de médecins, les Universités, etc. C'est grâce à cela qu'il pourra organiser le recrutement et la formation du personnel médical, planifier, à long terme, et rationaliser les activités médicales du CICR.

Radiocommunications

Deux nouvelles stations-radio ont été ouvertes par le CICR en 1977: celle de Guatemala, siège de la délégation régionale du CICR pour l'Amérique centrale et les Caraïbes, en mai, et celle

de Nairobi, siège de la délégation régionale pour l'Afrique orientale, en juin. Par ailleurs, la station de Limassol (Chypre) a été fermée en juillet, en raison du désengagement du CICR au Liban.

